



NATURA 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron »

ZPS N°FR5412020 « Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron »

ZSC N°FR5400432 intitulée « Marais de la Seudre

COMITE DE PILOTAGE du 1^{er} juillet 2016

BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000



Etaient présents (23 personnes – 18 structures) :

Association des Chasseurs de Tonnes de Charente-Maritime, Thierry ORGE, Président

Comité Régional Conchylicole, Charlotte RHONE, chargée de mission HSE

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Clémentine GUILLAUD, service Environnement

Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Jean-Michel MASSE, Vice-président, maire de Saint-Denis d'Oléron, et Ana-Maria LE GOFF, chef du service Espaces Naturels

Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Jean-Marie PETIT, Vice-président en charge des Zones Humides, Frédéric CONIL, Responsable du Pôle Aménagement, et Gaëlle KANIA, chargée de mission Natura 2000

Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Fanny SAINTHILLIER, chargée de mission

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Stéphane GRUPP, chargé de mission Natura 2000

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Cultures Marines, Françoise JODET

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Aurore PERRAULT, chargée de mission Natura 2000

Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication, Stéphane MACAUD, chef de service

Fédération départementale des Chasseurs, Jérôme MERY, chargé de mission Zones Humides

Ligue pour la Protection des Oiseaux, Virginie BARRET, chargée d'études

Mairie - Dolus d'Oléron, Grégory GENDRE

Mairie - La Tremblade, Claude CHARLES

Mairie - Le Grand Village Plage, Patrice ROBILLARD, Maire

Nature Environnement 17, Bruno TOISON, Administrateur

Sous-Préfecture de Rochefort, Magali SELLES, Sous-préfète, Annie GAUDUCHON et Victoria MEYNARD, Pôle Environnement

Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, Amélie PERRAUDEAU

UNIMA, Marlène LEROY-PICHON, chargée de mission Environnement

Etaient excusés (20 structures) :

Association « Promouvoir et valoriser les marais de Seudre & Brouage »

Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Eleveurs Marins

Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Mickaël VALLET, Président, Conseiller Départemental, maire de Marennes

Conseil Régional

Conservatoire du Littoral

Direction Départementale des Services Fiscaux

Direction Régionale des Affaires Culturelles

ENEDIS

Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Forum des Marais Atlantiques

Mairie - Bourcefranc-le-Chapus

Mairie - Nieulle sur Seudre

Mairie - Saint-Pierre d'Oléron

Mairie - Saujon

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SAFER

Sous-préfecture de Saintes

Déroulement de la réunion

RQ : pour des raisons de simplicité, nous regroupons sous l'intitulé Natura 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron » les deux sites du réseau Natura 2000 officiellement nommés « Marais et estuaire de la Seudre – Ile d'Oléron » et « Marais de la Seudre ».

Jean-Marie PETIT, Vice-président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en charge des zones humides, remercie l'ensemble des acteurs de leur présence et excuse Mickaël VALLET, président du comité de pilotage. Il rappelle la volonté des élus de la collectivité de préserver et valoriser les marais de leur territoire.

Après un bref rappel des enjeux et de l'historique du site Natura 2000, Gaëlle KANIA, animatrice Natura 2000 à la Cdc du Bassin de Marennes, présente le bilan des 3 ans d'animation sur le site couvrant le marais de la Seudre et les marais situés sur la partie sud de l'île d'Oléron.

I. Bilan de l'animation Natura 2000 de juillet 2013 à juin 2016

L'animation Natura 2000 se décline en cinq principales missions. Le graphique ci-après présente la répartition du temps entre ces différentes missions au cours des trois années d'animation.

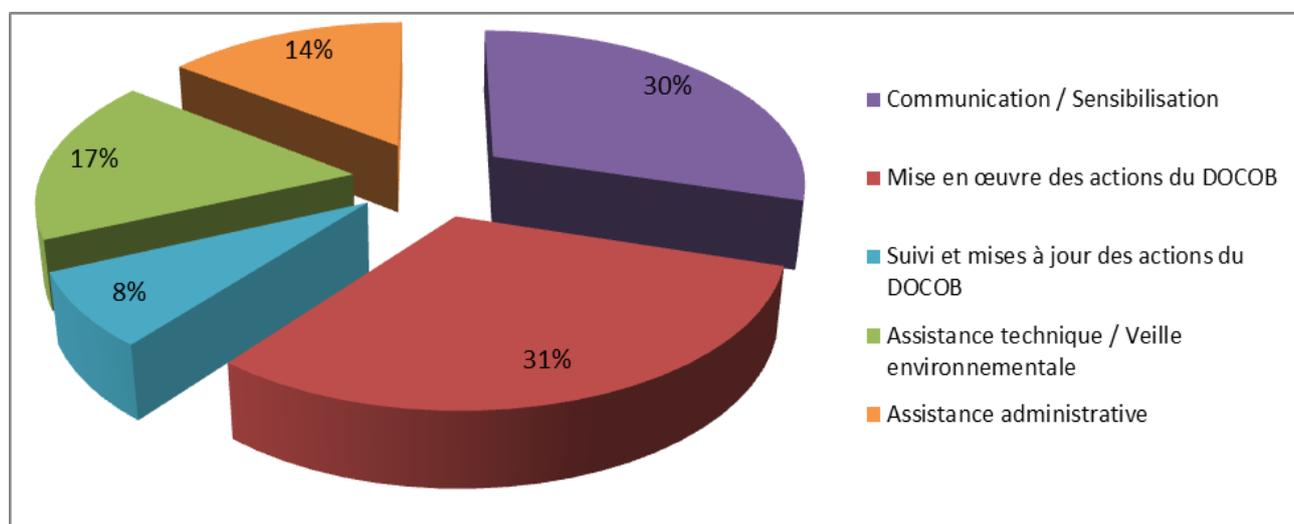


Figure 1 : Répartition du temps passé entre les 5 missions sur les 3 ans d'animation

1. Communication / Sensibilisation

Au lancement de la mission, la volonté de la structure animatrice était de donner la priorité à la communication et à la sensibilisation des acteurs locaux sur la mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

L'accent a donc été mis sur la conception et la mise en place d'outils de communication tels que le site internet et la lettre d'informations. Par la suite, les élus et acteurs locaux ont été sollicités afin de leur présenter la démarche Natura 2000 (interventions en conseils municipaux et lors de réunions publiques).

En parallèle, des animations à destination du grand public (sorties nature, concours photos) ont été organisées afin de sensibiliser à la biodiversité en général.

Enfin, des interventions ont été réalisées régulièrement auprès des formations diplômantes locales ou extérieures au territoire : Terminale STAV, BTS sur la gestion de l'eau et des milieux, Licences Aquacole et gestion de l'eau, formation professionnalisante pour les futurs conchyliculteurs.

Rq : L'animatrice Natura 2000 est à la disposition de toute structure (collectivité, association, corporation, etc.) souhaitant organiser une réunion sur cette thématique.

2. Mise en œuvre du DOCOB :

Une partie de la mise en œuvre des actions du DOCOB passe par la contractualisation auprès de propriétaires et de gestionnaires volontaires.

Contrat Natura 2000

Aucun contrat n'a été signé, bien que quelques propriétaires de fossés à poissons se soient rapprochés de la structure animatrice.

Charte Natura 2000

Bien qu'il n'y ait pas eu de démarchage spécifique pour la contractualisation, l'adhésion à la charte Natura 2000 est assez importante pour une première période d'animation.

En effet, 8 chartes ont été signées dont 5 avec des fermiers. Cela représente 79 parcelles pour une surface de 158,69 ha. Quasiment tous les milieux du site sont concernés : prairies, fossés à poissons, sartières, marais conchylicoles, marais doux oléronais, fossés, boisements et tonnes de chasse.

Ce résultat s'explique notamment par la suppression de l'exonération foncière sur les propriétés non bâties en zones humides, au 1^{er} janvier 2014.

3. Suivi et mise à jour du DOCOB :

Le DOCOB étant assez jeune (approuvé le 4 mars 2013), il y a assez peu de mise à jour. Cette mission a surtout consisté en un recalage du périmètre Natura 2000 à l'échelle parcellaire, afin de répondre à une demande des acteurs locaux et du comité de pilotage.

En effet, le périmètre officiel a été défini au 1/25000^e, échelle non adaptée à une application précise puisque certaines parcelles sont coupées en deux. Il a été convenu avec la DREAL de recalculer le périmètre sur les limites parcellaires contiguës en excluant les parcelles coupées en deux lorsqu'elles sont urbanisées ou cultivées et en incluant les prairies.

Ces corrections, visant à préciser et affiner le « trait de crayon », ne constituent pas de modifications majeures du périmètre. Elles ne sont pas visibles à l'échelle officielle du 1/25000^e et ne sont donc pas soumises à consultation. Le Museum National d'Histoire Naturelle a **validé le nouveau périmètre lié à la Directive Habitats** (*bien qu'identique, le périmètre lié à la Directive Oiseaux est encore en attente de validation pour des raisons administratives*).

4. Assistance technique / veille environnementale :

Cette mission consiste en l'accompagnement des projets d'évaluation d'incidences. Pour la plupart des dossiers, la réalisation de l'évaluation d'incidences est liée à la présence du site classé sur l'île d'Oléron (10% du site Natura 2000). Les autres dossiers relèvent de la loi sur l'eau et sont généralement portés par des ostréiculteurs pour lesquels le Comité Régional Conchylicole (CRC) a mis en place une assistance technique et administrative. Une fois le partenariat bien établi avec le CRC, le rôle de la structure animatrice consiste habituellement en une réunion en amont du projet et à une relecture de l'évaluation d'incidences.

Au fur et à mesure des rencontres et des actions de sensibilisation, la structure animatrice a été de plus en plus reconnue comme une structure ressource pour l'accompagnement des pétitionnaires (avec ou sans évaluation d'incidences) ainsi que pour les projets de territoire. L'animatrice Natura 2000 participe ainsi à des nombreuses réunions afin de relayer les enjeux Natura 2000 dans les différents projets notamment de gestion hydraulique (SAGE, PAPI) ou d'urbanisme (SCoT, PLU).

5. Assistance administrative :

Cette mission concerne le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du DOCOB avec la réalisation de bilans d'activités, l'organisation de comité de pilotage (un par an en moyenne) et les réunions avec les services de l'Etat. La mutualisation de la mission d'animation sur un autre site Natura 2000 (Marais de la Seudre et du sud Oléron) permet de limiter le temps passé sur ce poste.

II. Etat d'avancement des actions

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page suivante constitue un récapitulatif de l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB (32 actions).

Rq : Les actions de suivi S1 à S8 ne sont pas présentées ci-après car elles ne relèvent pas directement de la structure animatrice. En effet, le lancement de ces actions est décidé par la DREAL selon les opportunités financières.

Légende du Tableau 1

Réalisée en continu	😊	4 actions
Animation menée à terme Contractualisation en continue	😊	4 actions
En partie réalisée	😐	6 actions
Juste abordée	😞	10 actions
Non entamée	😡	8 actions

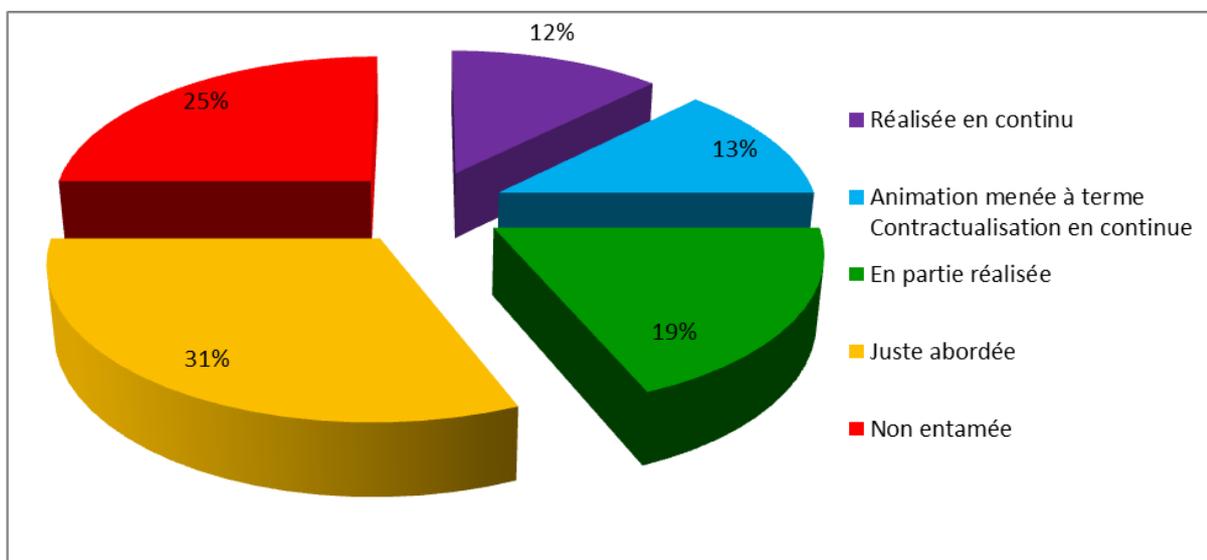


Figure 2 : Etat d'avancement des actions du DOCOB

Les actions réalisées en continu concernent les missions générales d'animation : communication et sensibilisation, assistance technique et veille environnementale, suivi administratif et financier.

Quatre actions sont considérées comme menées à terme car la structure animatrice a effectué les démarches nécessaires, le reste de l'action ne relevant pas de sa compétence ou de ses prérogatives. Trois de ces actions font l'objet de contractualisation en cours (charte).

25% des actions (soit 8 actions) n'ont pas encore été engagées car elles présentent toutes un niveau de priorité faible ; elles ne seront engagées que lors de la prochaine phase d'animation.

Code	Action		Réalisations (2013-2016)	Perspectives (2016-2019)
C2	Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers	☹	Rencontres et échanges avec les associations locales et les propriétaires	- Proposition de charte de bonnes pratiques aux associations de loisirs - Réunions de terrain (sur des chantiers notamment) avec des propriétaires ?
CE1	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures	☺	Point avec la LPO sur les aménagements réalisés sur les lignes aériennes et sur leur partenariat avec les gestionnaires de réseaux	- Proposer aux gestionnaires de réseaux de valoriser leur engagement par la signature d'une charte Natura 2000 - Réaliser une étude sur la mortalité des petites espèces d'oiseaux (demande de vis)
CE3	Mise en place de dispositifs boisés permettant le déplacement des espèces	☹	Identification par photo-interprétation sur le Pays Marennes Oléron des ripisylves	- Diagnostic des ripisylves - Suivre la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue
CE4	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	☺	- Observations ponctuelles et localisation cartographique - Sensibilisation des particuliers (articles)	- Renforcer le partenariat auprès des structures fédératrices (FdC 17, CRC) afin qu'elles constituent un relais d'information
E1	Préservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux prés salés en situation naturelle	☹	Signature d'une charte	- Participation au groupe de travail « Activités nautiques en marais » afin de prendre en compte leur impact potentiel sur les habitats
L1	Raisonner les modalités de nettoyage des plages	☺	Réalisation d'une cartographie des plages, d'un rapport de synthèse et de préconisations	- Proposer aux gestionnaires la signature d'une charte Natura 2000 afin de valoriser leurs pratiques - Proposer un contrat Natura 2000 pour la mise en place de panneaux d'information
M1	Entretien et gestion des marais aquacoles selon des préconisations environnementales	☺	Echanges avec la profession conchylicole sur la mise en place d'un contrat « aqua-environnemental »	<i>Le CRC a relayé la demande auprès de l'Union Européenne. Pas de suite</i> - Démarche pour la signature de charte Natura 2000
M2	Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais	☺	Signature de chartes	- Information et/ou démarchage de propriétaires pour la charte
M3	Prise en compte de la biodiversité d'intérêt communautaire dans la gestion concertée des marais doux	☹	Signature d'une charte Visite sur site et échanges avec le CREN et le CD pour la gestion du marais de la Perroche	- Signature de la charte avec le Département (rachat des parcelles déjà sous charte) - Réflexion globale sur le marais de la Perroche ?
M4	Restauration, gestion et entretien des fossés à poissons	☺	Rédaction d'un cahier des charges d'entretien et de gestion Dossier de demande MAE FAP Signature de chartes Natura 2000	<i>Pas de suite sur les MAE FAP (milieu particulier, entre terre et mer, sans statut particulier)</i> - Démarchage pour la signature de charte et/ou de contrat sur la base du nouveau cahier des charges et dans une unité hydraulique cohérente

Code	Action		Réalisations (2013-2016)	Perspectives (2016-2019)
M5	Gestion environnementale des plans d'eau	☹	Signature de chartes Natura 2000 (baisses et mares de tonne)	- Participer à l'étude de la Fédération de Chasse sur le suivi des niveaux d'eau des mares de tonne en lien avec la biodiversité
M6	Gestion environnementale des roselières	☺	Identification par photo-interprétation sur le Pays Marennes Oléron des roselières Rédaction d'un protocole de diagnostic	Finaliser l'outil de terrain (application sur tablette) et engager le diagnostic de terrain qui sera réparti sur 3 ans au vu des surfaces de roselières
M7	Favoriser les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés	☺	Suivi des sites de reproduction de limicoles en lien avec la gestion hydraulique	- Cibler le suivi sur des sites dont la gestion hydraulique est connue afin d'affiner la connaissance sur les niveaux d'eau
M8	Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité	☹	Rencontre avec une commune pour la gestion différenciée des bords de route	- Rédaction et présentation des préconisations de gestion - Signature de la charte ?
O1	Organiser et adapter la gestion hydraulique en marais salé pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	☹	Seudre : relais d'information auprès des propriétaires sur le rôle des syndicats de marais Oléron : diagnostic d'une partie du marais d'Ors (par la CCIO)	Marais de la Seudre : - Analyser les plans de gestion des syndicats de marais existants sur la rive gauche. Marais oléronais : - Maintenir l'accompagnement pour les diagnostics
O2	Restauration de la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques dans les marais favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	☺	Rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation et la gestion d'ouvrages de petite hydraulique (en groupe de travail)	- Démarchage pour la signature de charte et/ou de contrat sur la base du nouveau cahier des charges
O2	Entretien du réseau hydraulique selon des préconisations environnementales	☹	Sollicitation de l'UNIMA et échanges ponctuels sur la rédaction d'un protocole « Marais salé »	Mettre en place une réflexion et un partenariat afin d'adapter le protocole et/ou de proposer des mesures plus souples sur les modalités de curage
T2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais	☹	Recherches bibliographiques	<i>Pas de suite. L'ampleur du travail nécessaire à la réalisation de ce guide dépasse la simple mission d'animation Natura 2000. Cet outil aurait plus vocation à être créé dans le cadre d'un projet de territoire à plus grande échelle</i>
T3	Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation	☹	Veille juridique / relais d'information	- Maintenir le relais d'information - Maintenir le partenariat avec la fédération de chasse

III. Actions prévues pour la prochaine mission d'animation de juin 2016 à mai 2019

Les actions présentées précédemment seront poursuivies. Celles non encore engagées le seront, sur la base des propositions présentées dans le tableau suivant.

Action			Perspectives
B1	Maintien et restauration des habitats boisés d'intérêt communautaire	☹	Information et/ou démarchage de propriétaires pour la contractualisation (charte et contrat) avec notamment plusieurs boisements à enjeux pour la nidification de rapaces et d'ardéidés
B2	Gestion et entretien des espaces boisés favorables aux espèces d'intérêt communautaire	☹	
C3	Organiser et accompagner l'accueil du public sur le site	☹	Mise en place d'un partenariat avec les offices de tourisme pour relayer les enjeux écologiques
CE2	Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières	☹	Rencontrer le Département et la DID (partenariat et signature de la Charte Natura 2000)
L2	Gestion et protection des habitats dunaires et estuariens	☹	Information et/ou démarchage de gestionnaires pour la contractualisation (charte et contrat)
M5	Gestion des plans d'eau à vocation cynégétique	☹	Participer à la réflexion de la Fédération Départementale de Chasse sur l'adaptation des réserves de chasse dans les ACCA afin de mieux prendre en compte les exigences écologiques
S9	Suivi de l'évolution des activités socio-économiques et de l'occupation du sol	☹	Actualisation des données : surfaces en MAE et évolution de l'occupation du sol
T6	Impulser et accompagner les projets de maîtrises foncière et d'usage	☹	Suivre l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (volonté d'impliquer de façon plus importante les collectivités)

Questions et échanges

Plusieurs structures abondent sur l'importance de la sensibilisation des particuliers et des professionnels sur la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes. Bien que la communication paraisse importante, elle semble ne jamais être suffisante. Pourtant, de nombreuses actions sont menées, auprès de différents publics : communes, propriétaires privés, pépinières (par la CCIO), etc. Le relais avec les structures locales, fédératrices, constituent un maillon supplémentaire dans la chaîne d'informations.

Pourriez-vous développer les objectifs du diagnostic réalisé sur le marais d'Ors ?

Il s'agit d'un diagnostic écologique et pastoral réalisé sur une partie du marais d'Ors par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, sur la demande de la commune du Château d'Oléron. L'objectif est de définir des secteurs homogènes (à une échelle adaptée pour une exploitation ou une gestion conservatoire) et d'évaluer leur potentiel de réhabilitation (agricole ou écologique), en lien avec l'installation de nouveaux agriculteurs.

Quel public est ciblé sur la sensibilisation et les animations ? Le public scolaire est-il bien pris en compte ?

Depuis le début de l'animation, la communication a en priorité été ciblée sur le grand public. La sensibilisation du public jeune, et notamment des scolaires, constitue la prochaine étape avec une volonté de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes d'axer son action sur cette thématique. Sur le territoire, différentes initiatives et projets locaux vont d'ailleurs dans ce sens (animations auprès des scolaires du Syndicat mixte de Brouage, projet de valorisation du patrimoine naturel de la Maison du Tourisme, sensibilisation des écoles nautiques dans le cadre l'animation Natura 2000 « Dunes et forêts d'Oléron » animé par la Cdc d'Oléron). La structure animatrice pourra s'appuyer et s'inspirer de ces démarches.

Remarques d'ordre général

La présentation est téléchargeable sur le site internet dédié à la démarche Natura 2000 : marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr / Natura 2000 sur nos marais / Marais de la Seudre et du sud Oléron / Le comité de pilotage

Pour les prochains comités de pilotage, il sera proposé d'organiser des réunions communes avec le site Natura 2000 voisin « Marais de Brouage et du nordd Oléron » pour les raisons suivantes :

- ✓ l'animation de ce site est aussi assurée par la CCBM, ce qui permet de mutualiser les principales missions
- ✓ environ 80% des actions sont communes aux deux DOCUMENTS d'OBJECTIFS
- ✓ les 2/3 des acteurs sont communs aux deux comités de pilotage

Le regroupement de ces deux réunions permettrait un gain de temps et de déplacement ainsi qu'une simplification et un allègement des éléments administratifs (convocations, présentations, compte-rendus).

Pour de plus amples renseignements - Gaëlle KANIA - 05 46 85 40 21

natura2000@bassin-de-marennes.com

marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr